

Dossier d'inscription annuel Animation Local Des Jeunes CCMC 2021



NOM et Prénom du jeune :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal et Commune :

RESPONSABLES LEGAUX

	PERE	MERE	AUTRE REPRESENTANT LE- GAL
Nom marital			
Nom de jeune fille			
Prénom			
Autorité parentale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Téléphone travail et Poste			
Courriel			
Profession			
Adresse si différente de celle de l'enfant			

ASSURANCE DU JEUNE

Responsabilité civile : oui non Individuelle accident : oui non

Compagnie d'assurance :

Numéro de police :

Numéro de sécurité sociale :

Renseignements particuliers

.....
.....



Suivi sanitaire

Medecin traitant : Nom-Prénom :

N° de téléphone :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence aux activités? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les médicaments correspondants.

Vaccinations : **fournir la photocopie du carnet de santé.**

Vaccins obligatoires	oui	non	Date derniers rappels	Vaccins recommandés	dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				coqueluche	
				BCG	

Allergies : alimentaires oui non médicamenteuses oui non autres : oui non

Conduite à tenir en cas d'allergie :

.....
.....

Difficultés de santé (maladie, accident, crises, opération...) et précautions à prendre:

.....
.....

Informations complémentaires

Votre enfant a-t-il : des lentilles oui non
 des lunettes oui non
 de l'asthme oui non

des prothèses auditives oui non
un appareil dentaire oui non

A-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur, Madame¹ **responsable légal** de Mademoiselle, Monsieur ; **autorise mon enfant à²**:

- participer à l'ensemble des animations organisées dans le cadre des accueils de Loisirs sans Hébergement mis en place par la CCMC³.
- prendre des transports en commun dans le cadre de certaines activités.
- être pris en photo pour l'usage d'activités, publications et communication : oui non

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise également l'équipe d'animation à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de mon enfant (appel des secours, traitement médical, hospitalisation).

Fait à, le

Signature des parents avec la mention obligatoire « lu et approuvé ».

Règlement intérieur Local Des Jeunes - CCMC

-
- 1 Rayer la mention inutile
 - 2 Rayer les mentions inutiles
 - 3 Communauté de Communes de la Moivre à la Coole



Article 1 : Organisation de la structure

La communauté de Communes de la Moivre à la Coole met en place un accueil de loisirs pour les jeunes du territoire.

Un programme d'animation « à la carte » est diffusé auprès des familles pour chaque période de vacances scolaires. Chacun est libre de s'inscrire aux activités de son choix. Le lieu de l'animation varie en fonction de la nature de celle-ci.

Seuls les jeunes inscrits pourront y participer.

Article 2 : l'équipe d'animation.

Elle se compose de trois animateurs diplômés (avec la présence ponctuelle d'animateurs stagiaires BAFA).

Article 3 : Comment s'inscrire ?

Pour chaque période de vacances scolaires, les jeunes recevront un planning d'activités avec bulletin d'inscription. Pour s'inscrire, ils devront rapporter celui-ci complété aux dates qui seront définies. Les jeunes qui voudront participer devront impérativement remplir le dossier d'inscription annuel. Dans le cas contraire, ils devront accomplir cette formalité dans les plus brefs délais s'ils veulent valider leur inscription aux vacances.

Article 4 : Les tarifs - facturation

Le coût de chaque activité sera notifié sur les fiches d'inscription pour chaque période concernée. Les tarifs votés par la CCMC, pourront s'échelonner de 2 à 10 euros.

Toute inscription vaut engagement de paiement s'il y ait présence effective. La facture vous sera renvoyée à votre domicile.

Article 5 : Sanitaire

En cas de changement sanitaire du jeune, les parents doivent avertir l'équipe d'animation par mesure de prévention et dans le but de protéger le jeune concerné.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sauf pour des enfants nécessitant un traitement particulier. Il convient alors de fournir une ordonnance. Ces médicaments seront remis à l'équipe d'animation dans leur emballage d'origine.

Article 6 : Responsabilité

La responsabilité de la CCMC débute au moment où l'enfant pénètre dans l'enceinte du lieu de l'activité. Elle cesse dès que l'enfant a quitté le lieu de l'activité.

A la sortie, l'enfant ne peut partir qu'en compagnie d'un des parents ou d'une personne habilitée par écrit à venir le chercher.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte seul, ils doivent le préciser sur la fiche d'inscription relative à la période de vacances concernées.

Dans le cas où l'enfant non autorisé par ses parents à repartir seul le soir viendrait à rester à l'Accueil de loisirs au-delà de l'heure de fermeture, il serait remis à la Gendarmerie afin d'y attendre la venue de ses parents.

A titre d'information, les familles peuvent souscrire à une assurance des personnes.

Article 7 : Engagement des familles.

Les jeunes qui participent, s'engagent à respecter :

- les horaires et l'organisation du centre,
- les dates d'inscription aux plannings d'activités et de prévenir le plus tôt possible en cas de désistement.
- les locaux et son matériel : en cas de détérioration volontaire des locaux et leur matériel, les parents du jeune concerné seront tenus responsables et devront réparation.
- aucune violence physique ni verbale n'est tolérée dans l'enceinte de nos locaux. En cas d'infraction, le jeune est convoqué avec ses parents pour répondre de ses actes.



Article 8 : Les engagements de la structure

La structure s'engage :

- à assurer une sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur
- à prévenir le plus rapidement de tous changements. (Horaires, lieux, activités...)
- à être à l'écoute des jeunes et de leurs parents.
- à respecter le secret professionnel et à ne pas divulguer des informations privées sur les familles.

Signature du jeune :

Signature des parents ou représentant légal :

Mention « lu et approuvé » obligatoire

Mention « lu et approuvé » obligatoire